



Attestation de réussite à un examen dans l'académie de Nantes

Si vous avez obtenu votre diplôme depuis :

Diplôme National du Brevet (DNB)	2001
Certificat de formation général (CFG)	2018
CAP	2007
BEP	2007
Mention complémentaire	2003
Baccalauréat	2000
Brevet Professionnel	2000
BTS	2000
DCG ou DECF ou DPECF	1999
DSCG ou DESCF	1999

Votre attestation de réussite est téléchargeable en quelques minutes sur <https://diplome.gouv.fr>

Si la date d'obtention de votre diplôme est antérieure à celle indiquée dans le tableau précédent

Veillez télécharger et compléter le formulaire accessible par le lien ci-dessous et l'adresser par courrier postal au Rectorat, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse à laquelle doit être envoyée l'attestation.

- [Formulaire de demande d'attestation de réussite à un examen](#)

Attention :

- Ce formulaire ne concerne que les candidats qui ont passé leurs examens dans l'Académie de Nantes.
- le délai de traitement est de 3 semaines minimum à compter de la réception de la demande

M.A.J. le 25/11/2019

Dans cette rubrique

- **Attestations de réussite à un examen**
- Demande de documents d'examen (sauf DNB)
- Duplicatas de relevés de notes
- Demande de diplôme
- Procuration

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37